



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 17 octobre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) :
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 1	Votants : 23	2

Date de la convocation : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - ROUSSEL Mylène adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mme DANSOU Viviane à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : Mme ZUCCOLO Isabelle

DÉLIBÉRATION N° 02024_69 : Modification de la modulation de l'IFSE du fait des absences indiquées sur les délibérations N° 71-2017 et 02021-50 concernant la mise en œuvre du Régime indemnitaire

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint au maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel, relatif à la modification de la modulation de l'IFSE du fait des absences

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 88-53 du 26 janvier 1984

Vu le décret N°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés

Vu le décret N°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu le décret N°2014-1256 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation professionnelle des fonctionnaires territoriaux

Vu le décret N°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

Vu la circulaire NOR : R DFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Vu la délibération du conseil municipal N°71.2017 du 5 décembre 2014 décidant la mise en œuvre du RISEEP à compter du 1^{er} janvier 2018 et notamment l'article concernant la modulation du fait des absences

Vu la délibération du conseil municipal N°02021_50 du 14 décembre 2021 décidant la mise en œuvre du RISEEP à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les cadres d'emplois de la filière technique et de la filière médico-sociale et notamment l'article concernant la modulation du fait des absences

Considérant qu'il convient de suspendre l'IFSE en passage à demi traitement pour la maladie ordinaire

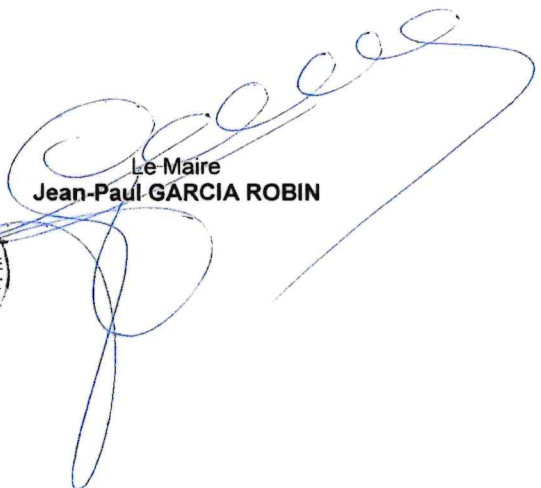
Considérant l'avis du comité social territorial en date du 9 octobre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de modifier les délibérations N°71-2017 et 02021-50 en suspendant l'IFSE pour la maladie ordinaire après passage en demi traitement

Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2024


Le secrétaire de séance
Nathalie SPRUTTA-BOURGES


Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

